



*Ville de* **SAINTE-ANNE**  
*Town of* **STE. ANNE**

AVIS PUBLIC – COMITÉ DE RÉVISION

LE PUBLIC EST AVISÉ PAR LES PRÉSENTES DE CE QUI SUIT:

Le rôle d'évaluation de la Ville de Ste-Anne pour l'année 2018 a été livré au bureau municipal, situé au 30-B ch. Dawson, à Ste-Anne au Manitoba, et le public peut l'examiner pendant les heures ouvrables normales. On peut présenter une requête en révision du rôle d'évaluation aux termes des articles 42 et 43 de la Loi sur l'évaluation municipale, dont voici des extraits :

REQUÊTE EN RÉVISION :

- 42(1) La personne au nom de laquelle un bien a été évalué, le créancier hypothécaire qui est en possession d'un bien en vertu du paragraphe 114(1) de la Loi sur les biens réels, l'occupant de locaux qui est tenu, en vertu des conditions d'un bail, de verser les taxes sur le bien ou l'évaluateur peut présenter une requête en révision d'un rôle d'évaluation concernant :
- (a) l'assujettissement à la taxe ;
  - (b) le montant de la valeur déterminées ;
  - (c) la classification des biens ;
  - (d) le refus de l'évaluateur de modifier le rôle d'évaluation en application du paragraphe 13 (2)..

CONDITIONS :

- 43(1) Au moins 15 jours avant la date prévue pour la tenue de l'audience du comité mentionnée dans l'avis, les requêtes en révision doivent :
- a) être faites par écrit;
  - b) indiquer le numéro du rôle et la description cadastrale des biens imposables visés;
  - c) indiquer ceux des points mentionnés au paragraphe 42(1) qui sont litigieux et les motifs pour lesquels ils le sont;
  - d) être déposées :
    - (i) soit par livraison au bureau indiqué dans l'avis public visé au paragraphe 41(2),
    - (ii) soit par signification au secrétaire.

Le Comité de révision siégera mardi, le 12 Septembre à compter de 19h30, dans la salle du conseil de la Ville de Sainte-Anne, pour entendre les requêtes.

La date limite applicable à la réception des requêtes par le secrétaire du Comité est fixée pour 16h, lundi, le 28 août 2017

PRÉPARER À LA VILLE DE SAINTE-ANNE, LE 26 JUILLET 2017.

Marc Darker  
Directeur-Général  
Secrétaire du comité de révision  
Ville de Ste-Anne  
30-B ch. Dawson  
Ste-Anne, Manitoba  
R5H-1G3